

Avis de convocation au Congrès de 2016



53^e CONGRÈS ANNUEL DU SCFP-ONTARIO Du 25 au 28 mai 2016 (CAUCUS DES SECTEURS LE 24 MAI)

PREMIER AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 4 des Statuts, vous êtes, par la présente, informés que le 53^e Congrès annuel de cette division aura lieu à l'Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto et **qu'il débutera à 9 h 00, le mercredi 25 mai, pour se terminer le samedi 28 mai 2016. Les caucus des secteurs auront lieu le 24 mai 2016.**

Représentation au Congrès

| Base pour la représentation | Nombre maximum de délégués |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1 à 100 membres | Deux délégués |
| 101 à 200 membres | Trois délégués |
| 201 à 300 membres | Quatre délégués |
| 301 à 400 membres | Cinq délégués |
| 401 à 500 membres | Six délégués |
| 501 à 600 membres | Sept délégués |
| 601 à 700 membres | Huit délégués |
| 701 à 850 membres | Neuf délégués |
| 851 à 1 000 membres | Dix délégués |

et pour chaque tranche additionnelle de 500 membres, ou fraction de ce nombre, un délégué supplémentaire.

Pour les conseils régionaux, la représentation sera de deux délégués pour chacun des conseils affiliés. Pour les conseils de syndicats, la représentation sera d'un délégué pour chacun des conseils de syndicats affiliés. Les délégués des conseils régionaux ou des conseils de syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée.

Pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de son effectif jusques et y compris le 31 mars de l'année du congrès. **La Division doit avoir reçu le paiement avant le 30 avril.** Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation à cette date devra payer des frais d'inscription tardive pour tous les délégués qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b) des Statuts du SCFP-Ontario]

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès de 2016

De plus, le paragraphe 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division.

Le nombre de délégués au congrès sera déterminé en fonction de l'effectif pour lequel la capitation a été payée pour le dernier trimestre de l'année civile précédente. Un conseil régional ou un conseil de syndicats aura payé sa cotisation annuelle avant le **30 avril**. [Sous-alinéas 4(d)2.c) et d) des Statuts du SCFP-Ontario]

Délégués substitués

Une section locale, un conseil régional ou un conseil de syndicats affilié peut élire des délégués substitués pour assister au congrès annuel. Un délégué substitut pourra participer aux séances du congrès et il aura un droit de parole, mais non de vote, à moins qu'il ne remplace un délégué dûment élu. Pour les besoins du présent alinéa, le délégué substitut dûment élu doit avoir en sa possession l'insigne de délégué afin de pouvoir voter. [Alinéa 4(e)1 des Statuts du SCFP-Ontario]

| Base pour la représentation | Nombre maximum de délégués substitués |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| 75 membres ou moins | Un délégué substitut |
| 76 à 500 membres | Deux délégués substitués |
| 501 à 1 000 membres | Trois délégués substitués |
| 1 001 membres ou plus | Quatre délégués substitués |

Pour les conseils régionaux ou les conseils de syndicats, la représentation sera d'un délégué substitut par conseil affilié. Cette personne doit être membre d'une section locale affiliée. [Alinéa 4(e)2 des Statuts du SCFP-Ontario].

Frais d'inscription

| Type de lettre de créance | Frais si l'inscription est faite le 30 avril ou avant | Frais si l'inscription est faite après le 30 avril |
|---------------------------|---|--|
| Délégué | 350,00 \$ | 425,00 \$ |
| Délégué substitut | 350,00 \$ | 425,00 \$ |
| Invité | 350,00 \$ | 350,00 \$ |

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de CUPE Ontario et l'envoyer par la poste à la secrétaire-trésorière à l'adresse suivante : 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2.

Les lettres de créance seront postées en février. Les lettres de créance originales **doivent** accompagner le chèque. Nous n'acceptons pas les lettres de créance transmises par télécopieur.

Résolutions et modifications aux Statuts

Toute résolution qui doit être examinée par le congrès doit être présentée par une section locale ou un conseil régional, par le conseil exécutif de la Division ou un comité de ce dernier, et doit parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard **quarante-huit (48) jours** avant le congrès, et **ne doit pas dépasser 200 mots**.

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès de 2016

La date limite pour la réception des résolutions et des modifications aux Statuts est le 7 avril 2016.

Toute résolution doit être présentée sur le papier à en-tête de l'organisation affiliée qui la présente et signée par le président et par le secrétaire-trésorier de l'organisation affiliée [paragraphe 4(h)]. Veuillez faire parvenir vos résolutions à Candace Rennick, en les envoyant par courrier électronique à Sue Jeffrey (sjeffrey@cupe.on.ca) ou par télécopieur (905-739-9740), en vous assurant que toutes les copies originales sont envoyées au bureau de la Division immédiatement après.

Comités du Congrès

L'une des contributions les plus importantes pour rendre un congrès efficace est le travail effectué par les cinq comités du congrès. Vous devez être un délégué inscrit au congrès pour siéger à la plupart de ces comités. Certains comités exigent que vous assistiez aux réunions précédant le congrès.*

| Nom du comité | Date et lieu de la réunion | Exigences | Nombre de membres |
|---------------------|---|------------------------------|-------------------|
| Statuts* | Les 12 et 13 avril, bureau du SCFP-Ontario | Délégué inscrit | 5 |
| Résolutions* | Les 14 et 15 avril, bureau du SCFP-Ontario | Délégué inscrit | 7 |
| Voies et moyens* | Les 26 et 27 avril, bureau du SCFP-Ontario | Délégué inscrit | 3 |
| Lettres de créance* | Le lundi 23 mai, Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto | Délégué inscrit | 15 |
| Distribution | Le mercredi 25 mai, Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto | Délégué inscrit ou substitut | 20 à 30 |

***Pour une description détaillée des fonctions et des tâches de chaque comité, visitez le www.cupe.on.ca/fr/.**

Tel que souligné, il y a un nombre limité de membres par comité. Si vous désirez siéger sur un comité du Congrès, communiquez avec votre section locale et demandez que votre nom soit soumis au bureau du SCFP-Ontario à l'attention de Candace Rennick, par l'entremise de Stephanie Malinsky (smalinsky@cupe.on.ca), **au plus tard le 1^{er} mars**.

C'est la Division qui acquittera les frais encourus pour les réunions précédant le Congrès, c'est-à-dire les indemnités quotidiennes (70 \$ par jour et 35 \$ par demi-journée), les frais d'hébergement, le temps perdu et tout déplacement nécessaire.

Élections

Toute personne membre qui se présente à un poste pour élection et en informe par écrit la secrétaire-trésorière **au plus tard le 11 mars** doit avoir l'occasion de présenter une déclaration d'un maximum de cent cinquante (150) mots comme profil électoral qui sera imprimée et distribuée par courrier régulier et affichée en ligne. Le SCFP-Ontario ne sera pas responsable de traduire le matériel électoral des candidates et candidats individuels. [Paragraphe 6(b)]

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès de 2016

Formulaire de demande d'aide pour les sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, y compris les sections locales ayant moins de 100 membres à temps plein, les sections locales au nord de la rivière des Français ou les sections locales qui sont présentement en grève, peuvent faire une demande pour recevoir une subvention pour les frais de déplacement et les frais d'inscription. Les détails et les exigences quant à l'admissibilité sont disponibles en ligne à www.cupe.on.ca/fr/.

Si vous croyez que votre section locale peut répondre à ces critères et si votre section locale a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales et le soumettre à Candace Rennick, par l'entremise de Stephanie Malinsky (smalinsky@cupe.on.ca), **au plus tard le 31 mars**.

Chambres d'hôtel

Le Congrès aura lieu à l'Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto et le coût par chambre sera de 189, 00 \$, plus les taxes applicables (la date limite pour réserver une chambre est le 8 mai).

Toutes les réservations pour les délégués doivent être faites en communiquant avec Voyages W.E. avant le 8 mai 2016, au 1-888-676-7747 ou en ligne à cupe.on.ca/fr/congres-de-2016 à compter du 1^{er} février.

Services de garde sur place

Le SCFP-Ontario désire que ses membres puissent assister à tous les événements qu'il organisera pendant l'année. De nombreux membres du SCFP sont des parents qui ont besoin de services de garde pour assister aux événements syndicaux.

Le SCFP-Ontario offre aussi bien une subvention pour les frais de garde aux membres qui choisissent de laisser leurs enfants à la maison que des services de garde sur place au Congrès.

Des travailleuses en garderie, syndiquées et qualifiées, offrent un programme approprié à l'âge pour les enfants de moins de 10 ans. Les collations et les dîners sont fournis chaque jour.

Camp pour les jeunes

Le SCFP-Ontario offre un programme vraiment intéressant aux jeunes âgés de 10 à 14 ans. Ce programme amènera les jeunes dans un voyage d'apprentissage sur les syndicats; cette activité est remplie de choses amusantes. Le programme touchera à l'histoire syndicale, aux avantages pour les travailleurs et la société d'avoir des syndicats, aux contributions sociales et économiques des syndicats et à la place des syndicats dans la société actuelle.

Ce sera également l'occasion pour ces militants en herbe d'apprendre sur la structure du SCFP et les raisons pour lesquelles le travail que vous faites au sein de votre section locale et aux congrès est si important.

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.

Avis de convocation au Congrès de 2016

Veillez soumettre vos formulaires pour les services de garde sur place ou le camp pour les jeunes à Candace Rennick, par l'entremise de Stephanie Malinsky (smalinsky@cupe.on.ca).
Veillez remplir les formulaires et les retourner au plus tard le 30 avril.

Événements importants et dates limites

| | |
|---|----------------------|
| Date limite de paiement de la capitation pour recevoir des lettres de créance | 31 décembre |
| Date limite pour soumettre les noms des membres des comités présents au Congrès | 1 ^{er} mars |
| Date limite pour la présentation du matériel électoral [conformément au paragraphe 6(b)] (Le SCFP-Ontario imprimera et distribuera des dépliants pour les candidats qui se présentent à un poste élu au Congrès) | 11 mars |
| Date limite pour soumettre des résolutions et des modifications aux Statuts | 7 avril |
| Date limite pour les réservations d'hôtel | 8 mai |
| Date limite pour soumettre une demande de subvention pour les petites sections locales | 31 mars |
| Date limite pour soumettre les candidatures pour les prix du Congrès (Solidairement consœurs, Santé et sécurité, IWAC (Comité consultatif des travailleuses et travailleurs accidentés)) | 22 avril |
| Paiement de la capitation (les frais d'inscription tardive s'appliqueront après cette date) | 30 avril |
| Date limite pour les lettres de créance hâtives | 30 avril |
| Date limite pour l'envoi du formulaire de demande d'accès (Remarque : vous devez remplir ce formulaire si vous avez besoin d'interprétation en ASL ou de sous-titrage en temps réel au Congrès) | 30 avril |
| Date limite pour l'envoi du formulaire pour services de garde sur place (enfants âgés de moins de 9 ans) | 30 avril |
| Date limite pour l'envoi du formulaire d'inscription au camp pour les jeunes (enfants âgés entre 10 et 14 ans) | 30 avril |
| Date limite pour l'envoi du formulaire de subvention pour soins familiaux ou la garde des personnes à charge | Après le Congrès |

Les formulaires pour le Congrès sont disponibles à www.cupe.on.ca/fr/ ou en téléphonant au 905-739-9739 sepb 343

C'est un événement sans parfum et sans latex. Nous vous demandons de bien vouloir vous abstenir d'utiliser des produits parfumés ou des produits en latex au Congrès.